



Marignane le 10 avril 2020

Le 6 avril 2020, la Direction a organisé une réunion extraordinaire du Comité Social et Economique (CSE) pour l'établissement de Marignane afin de soumettre au vote les mesures à prendre en matière d'hygiène et sécurité dans le contexte de l'épidémie de coronavirus. L'inspecteur du travail était présent à la demande du CSE

Le but recherché par la Direction était d'obtenir un accord majoritaire du CSE

### **L'avis de l'intersyndicale :**

- Un vote favorable aurait entériné toutes les mesures d'hygiène et de sécurité prises par la Direction et aurait eu pour effet de mettre fin à la mission de l'inspecteur du travail.

Ayant constaté, y compris la CGT, que les mesures de protections décidées par la Direction vont au-delà des préconisations des autorités sanitaires, **nous avons décidé de nous abstenir.**

En effet, nous considérons qu'elles restent encore insuffisantes et de nombreuses améliorations doivent être apportées et mises en place plus rapidement. Il s'agira des actions permanentes et quotidiennes que vos représentants vont continuer à mener sur le terrain.

### **Les conséquences du vote abstention**

L'abstention n'est pas qu'un avis consultatif du CSE. Il entraîne de lourdes conséquences pour la Direction. **Il aboutit à un constat de désaccord sans accord majoritaire du CSE.**

Dans cette situation, la Direction a été obligé, dans le délai de 24 heures, de saisir l'inspecteur du travail.

### **Quelle sera le rôle de l'inspecteur du travail**

Il sera un interlocuteur essentiel entre la Direction et vos élus. Ses pouvoirs sont larges, il pourra demander à la Direction de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité qu'il préconise et venir dans l'entreprise faire ses propres constatations. Cependant, au moment où nous écrivons, nous ne savons pas comment il va vouloir conduire sa mission.

**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lorsqu'il aura défini son rôle précisément.**

Le Covid-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale qui va entraîner une crise économique et sociale.

**Face aux enjeux de cette situation, nos organisations syndicales FO, CFE-CGC, CFTC ont décidé de s'organiser en intersyndicale dans l'intérêt des salariés que nous représentons.**

Il est dommageable que certains utilisent la situation de crise actuelle à des fins de manipulation.

A ce titre, il est choquant que nos élus soient méprisés, insultés, et ce de manière organisée, dans l'exercice de leur engagement syndical sur le site. Même en cas de désaccord, le respect doit toujours prévaloir !

La santé n'a pas de prix et ne peut servir d'instrument à des fins autres que la seule défense de la santé et la sécurité des salariés et de leurs familles, de vos conditions de travail, de vos rémunérations ainsi que de vos emplois.

**Vous pouvez compter sur notre engagement syndical à vos côtés.**